



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 08 Avril
L'an deux mille vingt-quatre, à 9h30

Nombre de Conseillers

- En exercice 6
- Présents 5
- Votants 5
- Absents 1
- Exclus

Etaient présents :

- ARGENTI Alexis
- BALDINI Murielle
- CORSO Scylia
- BALDINI Murielle
- BARRIERE Joël
- GUILLEMETTE Thierry
- MIRONNEAU Nathalie
absente non excusée

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Madame BALDINI Murielle a été nommée secrétaire de séance

Date de Convocation : 29-03-2024

Date d'affichage : 29-03-2024

Objet: D-2024-04-09 : Présentation et Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024. ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° D_2024_04_04

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du vote d Budget Primitif 2024 il convient de voter les taux des trois taxes ;

Il s'agit des taxes suivantes :

- 1. Taxes foncière bâtie**
- 2. Taxes foncière non bâtie**
- 3. Taxe d'habitation**

AR Prefecture

006-210601076-20240408-D_2024_04_09-DE
Reçu le 19/04/2024

Après en avoir délibéré, Les Membres de l'Assemblée Communale décide de reconduire les taux de l'année précédente et vote à l'UNANIMITE :

- 1. Taxes foncière bâtie (18.50%)**
- 2. Taxes foncière non bâtie (36.45%)**
- 3. Taxe d'habitation (6.13%)**

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des Alpes-Maritimes

AR Prefecture

006-210601076-20240408-D_2024_04_09-DE
Reçu le 19/04/2024